PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 65 - MARS 2012

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2011300-0008 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HASPRES 1

Arrêté N °2011300-0009 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HAVERSKERQUE 4

Arrêté N °2011300-0010 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'HELESMES 7

Arrêté N °2011300-0011 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de HERLIES- WICRES..... 10

Arrêté N °2011300-0012 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HONNECOURT SUR ESCAUT 13

Arrêté N °2011300-0013 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY 16

Arrêté N °2011300-0014 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de LECLUSE 19

Arrêté N °2011300-0015 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MALINCOURT 22

Arrêté N °2011300-0016 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT 25

Arrêté N °2011300-0017 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MORBECQUE 28

Arrêté N °2011300-0018 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY 31

Arrêté N °2011300-0019 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'ONNAING 34

Arrêté N °2011300-0020 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de PAILLENCOURT 37

Arrêté N °2011300-0021 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE 40

Arrêté N °2011300-0022 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE 43

Arrêté N °2011300-0023 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR 46

Arrêté N °2011300-0024 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT- PYTHON 49

Arrêté N °2011300-0025 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN 52

Arrêté N °2011300-0026 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES 55

Arrêté N °2011300-0027 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE 58
Arrêté N °2011300-0028 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE TGV 61
Arrêté N °2011300-0029 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES 64
Arrêté N °2011300-0030 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de TROISVILLES 67
Arrêté N °2011300-0031 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS GUISLAIN 70
Arrêté N °2011300-0032 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de VILLERS GUISLAIN
HONNECOURT SUR ESCAUT 73
Arrêté N °2011300-0033 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS OUTREAUX 76
Arrêté N °2011300-0034 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS PLOUICH 79
Arrêté N °2011300-0035 - Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de WALINCOURT SELVIGNY 82

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0008

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HASPRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Haspres

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 Octobre 1983 , portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Haspres**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Haspres** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Haspres** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à .

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Haspres**
  - Monsieur le Maire de **Haspres** .
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
  - Monsieur le Trésorier de Douchy les Mines.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 Octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0009

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HAVERSKERQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Haverskerque

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 Septembre 1989, portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Haverskerque**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Haverskerque** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Haverskerque** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Haverskerque**
- Monsieur le Maire de **Haverskerque**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque.
- Monsieur le Trésorier de Merville.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 Octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0010

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'HELESMES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement D'Helesmes

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 1998 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement d'**Helesmes**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d' **Helesmes** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement d' **Helesmes** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement d' **Helesmes**.
- Monsieur le Maire d' **Helesmes**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
- Monsieur le Trésorier de Denain.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0011

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HERLIES- WICRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de HERLIES-WICRES

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 DECEMBRE 2003 portant constitution de l'Association Foncière Intercommunale de remembrement de HERLIES-WICRES,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de HERLIES-WICRES sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de HERLIES-WICRES et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de HERLIES-WICRES.
  - Messieurs les Maires de HERLIES et WICRES.
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Préfet de l'arrondissement de LILLE.
  - Monsieur le Trésorier de FOURNES EN WEPPES.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0012

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de HONNECOURT SUR ESCAUT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Honnecourt Sur Escaut

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 Août 1968, portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Honnecourt Sur Escaut**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- <u>ARTICLE 1</u> - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de
- **Honnecourt Sur Escaut** sont approuvés.
- <u>ARTICLE 2</u> - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Honnecourt Sur Escaut** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Honnecourt Sur Escaut**
- Monsieur le Maire de **Honnecourt Sur Escaut**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Masnières.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 Octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0013

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 AOUT 1966 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de IWUY,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de IWUY.
  - Monsieur le Maire de IWUY.
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
  - Monsieur le Trésorier de CAMBRAI EST.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0014

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de LECLUSE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lécluse

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 juillet 1999 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Lécluse**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Lécluse** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Lécluse** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Lécluse**.
- Monsieur le Maire de **Lécluse**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai.
- Monsieur le Trésorier d'Arleux.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0015

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MALINCOURT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Malincourt

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 septembre 1972 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Malincourt**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Malincourt** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Malincourt** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Malincourt**.
- Monsieur le Maire de **Malincourt**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Clary.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0016

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 JUILLET 1999 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de MONCHECOURT,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de MONCHECOURT.
- Monsieur le Maire de MONCHECOURT.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DOUAI.
- Monsieur le Trésorier d'ANICHE.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0017

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de MORBECQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Morbecque

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 août 1976 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Morbecque**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Morbecque** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Morbecque** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Morbecque**.
- Monsieur le Maire de **Morbecque**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque.
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0018

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 MAI 1969 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de NEUVILLY,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de NEUVILLY.
- Monsieur le Maire de NEUVILLY.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Trésorier de LE CATEAU.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0019

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'ONNAING

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement D'Onnaing

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 1975 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement d'**Onnaing**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'**Onnaing** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement d'**Onnaing** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement d'**Onnaing**.
- Monsieur le Maire d'**Onnaing**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
- Monsieur le Trésorier de Valenciennes.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0020

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de PAILLENCOURT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Paillencourt

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 1974 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Paillencourt**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Paillencourt** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Paillencourt** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Paillencourt**.
- Monsieur le Maire de **Paillencourt**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Neuville Saint Rémy.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0021

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 JUIN 1976 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de QUAROUBLE,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de QUAROUBLE.
- Monsieur le Maire de QUAROUBLE.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de VALENCIENNES.
- Monsieur le Trésorier de VALENCIENNES.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0022

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 AVRIL 1994 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de RENESCURE,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de RENESCURE.
- Monsieur le Maire de RENESCURE.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DUNKERQUE.
- Monsieur le Trésorier Principal d'HAZEBROUCK.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0023

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 JUILLET 2000 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de RIBECOURT LA TOUR,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de RIBECOURT LA TOUR.
- Monsieur le Maire de RIBECOURT LA TOUR.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Trésorier de MASNIERES.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0024

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT- PYTHON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-PYTHON

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 SEPTEMBRE 1981 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de SAINT-PYTHON,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-PYTHON sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-PYTHON et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-PYTHON.
- Monsieur le Maire de SAINT-PYTHON.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Trésorier de SOLESMES.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0025

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 NOVEMBRE 1973 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de SAULTAIN,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à .

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SAULTAIN.
  - Monsieur le Maire de SAULTAIN.
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de VALENCIENNES.
  - Monsieur le Trésorier de MARLY.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0026

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 MARS 1969 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de SOLESMES,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de SOLESMES.
- Monsieur le Maire de SOLESMES.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Trésorier de SOLESMES.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0027

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 OCTOBRE 1976 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de STEENBECQUE,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE.
  - Monsieur le Maire de STEENBECQUE.
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DUNKERQUE.
  - Monsieur le Trésorier Principal d'HAZEBROUCK.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0028

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENBECQUE TGV

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENWERCK TGV

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 DECEMBRE 1990 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de STEENWERCK TGV,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de STEENWERCK TGV sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de STEENWERCK TGV et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de STEENWERCK TGV.
- Monsieur le Maire de STEENWERCK.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DUNKERQUE.
- Monsieur le Trésorier Principal de BAILLEUL.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0029

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 MAI 1980 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de THIENNES,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de THIENNES.
- Monsieur le Maire de THIENNES.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DUNKERQUE.
- Monsieur le Trésorier Principal d'HAZEBROUCK.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 OCTOBRE 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0030

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de TROISVILLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Troisvilles

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 février 1978 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Troisvilles**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Troisvilles** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Troisvilles** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Troisvilles**.
- Monsieur le Maire de **Troisvilles**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Caudry.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0031

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS GUISLAIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Villers Guislain

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 juillet 1966 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Villers Guislain**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Guislain** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Guislain** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Guislain**.
- Monsieur le Maire de **Villers Guislain.**
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Masnières.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0032

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de VILLERS GUISLAIN HONNECOURT SUR ESCAUT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement De Villers Guislain Honnecourt sur Escaut

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 1983 portant constitution de l'Association Foncière Intercommunale de remembrement de **Villers Guislain Honnecourt sur Escaut**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de **Villers Guislain Honnecourt sur Escaut** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de **Villers Guislain Honnecourt sur Escaut** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de **Villers Guislain Honnecourt sur Escaut**
- Messieurs les Maires de **Villers Guislain et Honnecourt sur Escaut**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Masnières.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0033

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS OUTREAUX

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Villers Outreaux

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juillet 1972 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Villers Outreaux**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Outreaux** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Outreaux** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Outreaux**.
- Monsieur le Maire de **Villers Outreaux**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Clary.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0034

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de VILLERS PLOUICH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Villers Plouich

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 mai 1966 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Villers Plouich**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Plouich** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Plouich** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Villers Plouich**.
- Monsieur le Maire de **Villers Plouich**.
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
- Monsieur le Trésorier de Masnières.
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE

PREFET DU NORD

Arrêté n °2011300-0035

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales
le 27 Octobre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de WALINCOURT SELVIGNY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral instituant les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Walincourt Selvigny

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment son article 60,
- Vu le décret n° 2006-504 du 03 Mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er Juillet 2004,
- Vu les dispositions du Code rural et de la pêche maritime en vigueur au 31 décembre 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 décembre 1975 portant constitution de l'Association Foncière de remembrement de **Walincourt Selvigny**,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,
-
- Vu l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du
- 1er Juillet 2011
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la mer Nord,

ARRETE

- **ARTICLE 1** - Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de **Walincourt Selvigny** sont approuvés.
- **ARTICLE 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Walincourt Selvigny** et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune par voir d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs.

- **ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

  - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de **Walincourt Selvigny**.
  - Monsieur le Maire de **Walincourt Selvigny**.
  - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.
  - Monsieur le Trésorier de Clary.
  - Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Nord – Pas-de-Calais et du Département du Nord.
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement
Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE